



Prix de vente d'un appartement bloqué par 1 héritier

Par **Corbie**, le **23/01/2014** à **16:23**

Bonjour,

Mes parents décédés, mon père en 2010 et ma mère en 2012, il a fallu procéder à la vente de deux appartements puisque nous sommes 3 enfants issus de l'union de nos parents. Nous avons procédé au partage des meubles et contenu des appartements (un meublé, l'autre vide puisque loué à l'époque du décès de notre mère). Aucun problème quant à la répartition des meubles et objets n'est survenu à ce moment là.

Le premier appartement s'est vendu et le partage du produit de la vente s'est effectué sans difficultés puisque la part revenant à chacun était relativement importante.

Pour le second appartement, nous avons trouvé un acquéreur qui a réglé le montant demandé pour la vente, mais au moment de signer, ma sœur aînée s'estimant lésée au moment du partage des biens meubles, a signé pour la vente mais a refusé de signer pour le partage du produit de la vente.

Cet argent se trouve bloqué chez le notaire depuis un an et demi et ce malgré des réévaluations de valeurs du partage des meubles après plusieurs démarches via notaires interposés (celui qui détient le produit de la vente et qui nous représente mon frère et moi, et celui de notre sœur). Ma sœur ne donne plus de nouvelles.

Ma question est de savoir s'il faut attendre le bon vouloir de ma sœur, ou si l'on peut procéder au partage et recevoir, mon frère et moi, la part qui nous revient ?

Merci pour la réponse.